

**DELIBERATION N° 18/464 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS INNOVANTS D'ACTION  
SOCIALE EN PLAINE ORIENTALE**

**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**ETAIT ABSENTE : Mme**

Laura Maria POLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-73 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 27 novembre 2018,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**CONSIDERANT** les deux projets conçus par les agents de l'UTIS de la Plaine Orientale :

- « saveurs et économies »,
- « goffi mà cusì boni », en partenariat avec l'association familiale du Fium'Altu,

**CONSIDERANT** le projet de convention avec l'association familiale du Fium'Altu joint en annexe,

**CONSIDERANT** l'inscription des crédits aux chapitres au Programme 5111 - chapitre 934 - Fonction 420 - Compte 60632 - Enveloppe 30262 et toujours au Programme 5111 - Chapitre 934 - Fonction 420 - Compte 611 - Enveloppe 30263,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

#### **ARTICLE 2 :**

**ACCEPTE** le financement des deux actions programmées, soit 6 000 € maximum par action, inscrits au Programme 5111 - Chapitre 934 - Fonction 420 - Compte 60632 - Enveloppe 30262 et au Programme 5111 - Chapitre 934 - Fonction 420 - Compte 611 - Enveloppe 30263.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tout acte permettant l'effectivité de ces actions, et notamment le projet de convention avec l'association familiale du Fium'Altu, jointe en annexe.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
Jean-Guy TALAMONI

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2018/O2/366**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROJETS INNOVANTS D'ACTION SOCIALE EN PLAINE  
ORIENTALE**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre d'une mise en œuvre de projets territorialisés d'action sociale de proximité, l'opportunité a été donnée aux unités territoriales d'interventions sociales (UTIS) de développer des actions personnalisées et adaptées aux problématiques de leurs territoires.

L'UTIS de la Plaine Orientale est la première unité territoriale à tenter de répondre sur une approche nouvelle du lien entre les intervenants sociaux, et les usagers. Ce service social de polyvalence accompagne des usagers « accidentés de la vie » pour de trop nombreuses raisons : chômage, divorce, rupture familiale, santé déficiente... Ces situations négatives, souvent complémentaires, débouchent sur une déstructuration globale du système social et des individus qui s'y agrègent : il faut penser et agir différemment en n'hésitant pas à renverser cette approche et ce système fermé.

Deux projets d'intérêt collectif, se sont construits sur cette stratégie. Cela a exigé de chacun, à tous niveaux d'intervention ou de responsabilité, une révolution professionnelle qui s'est bâtie sur une révision des concepts et des usages, sur une refondation des approches, sur une mise à plat des méthodes et des outils.

### **PROJET 1 - « Saveurs et économies par le biais d'ateliers cuisine » :**

Il s'agit de constituer des groupes de 5 personnes, à raison de 4 séances par mois et d'une durée hebdomadaire de 2h30, alternativement sur les sites de MURIANI et A GHISUNACCIA. Ces groupes réuniront des usagers et seront animés par le personnel de l'UTIS de MURIANI.

Dans un premier temps, cette action sera menée à titre expérimental sur une durée d'environ 3 mois.

Le principe est d'accompagner un public, qui n'a plus les bons comportements alimentaires et qui se réfugie facilement dans la mal-bouffe, afin de lui apprendre :

- à repérer et acheter les bons produits, les légumes et fruits de saison en privilégiant les circuits courts,
- à les cuisiner, en quantité (familles nombreuses) et à moindre coût, dans les locaux de l'UTIS pouvant être aménagés pour l'occasion.

Pour mener à bien cette animation, il conviendra :

- si besoin était, de s'assurer des conseils d'un(e) diététicien(ne) ou d'un(e) nutritionniste,

- de s'équiper de petits matériels de cuisine (cocottes, casseroles, ustensiles, etc).
- de prévoir environ 150 € de produits alimentaires par atelier. Pour l'heure, les courses à faire avec les usagers de chaque groupe s'effectueront la veille de la tenue des ateliers, dans des grandes surfaces situées à proximité de A GHISUNACCIA et MURIANI sur la base d'un cahier des charges à établir et prévoyant une garantie de qualité et de fraîcheur.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les enveloppes prévues à cet effet au programme 5111/ chapitre 934/ fonction 420/ compte 60632 - enveloppe 30262 (15 000 €) et 5111/ chapitre 934/ fonction 420/ compte 611 - enveloppe 30263 (15 000 €).

Le coût global de l'action conduite en expérimentation sur environ 3 mois ne dépasserait pas 6 000 €. Si les résultats sont probants et si l'opération doit être prolongée et étendue, afin de permettre un choix plus adapté que les supermarchés, le financement par le biais d'une régie sera étudié.

Pour la réalisation de cette expérimentation, il convient d'autoriser Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tout document permettant l'effectivité de l'opération.

### **PROJET 2 - « Lutte anti-gaspi avec des paniers de fruits et légumes » ou « goffi mà cusì boni » :**

L'objectif de ce second projet est la création d'un lien entre les agriculteurs et les personnes âgées avec de faibles revenus.

En effet, la Plaine orientale connaît d'importantes plantations fruitières (vignes, pommes, clémentines, oranges, pomelos, kiwis, abricots, pêches, prunes, melons...) et un maraîchage de qualité (courgettes, aubergines, blettes, oignons, tomates, carottes, salades...).

Or, les publics de la région nécessitant un suivi social sont confrontés au quotidien à un problème d'accès à une nourriture saine et variée.

En parallèle, le respect de normes draconiennes de commercialisation impose que les fruits et légumes ne répondant pas à ces normes « esthétiques » ne soient pas mis à la vente.

Les productions « moches » (« goffi » en langue corse) ne répondant pas aux standards de la commercialisation, en accord avec les coopératives agricoles et les agriculteurs de la région, l'UTIS a conçu avec l'association familiale du Fium'Alto le projet de récupérer ces productions, afin d'en faire profiter gratuitement, sous forme de paniers, la population ciblée et parfaitement identifiée par l'UTISS à savoir personnes âgées isolées et à faibles revenus. La communauté de communes du Fiumorbu-Castellu met à disposition les cabas nécessaires qui seront remplis et livrés à domicile, d'où une alternance hebdomadaire nécessaire entre le site de A GHISUNACCIA et celui de MURIANI.

Pour mener à bien ce projet, des travailleurs sociaux et personnels administratifs mais aussi les partenaires de l'association familiale du Fium'Altu se sont mobilisés

au niveau de la conception et de la réalisation de l'opération qui prévoit, en outre, l'organisation d'après-midi récréatives, la découverte des exploitations au fil des saisons, la rencontre avec les agriculteurs partenaires... Mais aussi, et en fonction des besoins et des saisons, l'ajout de fruits et légumes complémentaires pour permettre un panier plus étoffé.

A cette fin, un projet de convention avec l'association familiale du Fium'Altu, versé en annexe, prévoit une contribution financière de l'ordre de 10 € par personne suivie hebdomadairement afin de défrayer l'association pour couvrir les frais des animations et du complément panier. Il convient d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à le signer, ainsi que tout document permettant l'effectivité de l'opération.

Pour l'heure, une soixantaine d'opérations sont programmées portant le coût du projet à environ 6 000 € qui seront prélevés en tant que de besoin sur le programme 5111/ chapitre 934/ fonction 420/ compte 60632 - enveloppe 30262 (15 000 €) et chapitre 934/ fonction 420/ compte 611 - enveloppe 30263 (15 000 €).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## CONVENTION

Entre :

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, dûment habilité au terme de la décision du Conseil Exécutif en date du

Ci-après dénommée « la CdC »,

Et

L'Association familiale du FIUM'ALTU, représentée par son directeur M. David DHERMANT, autorisée par décision de son conseil d'administration en date du

Désignée sous le terme « l'association »,

### PREAMBULE

Dans le cadre d'une mise en œuvre de projets territorialisés d'action sociale de proximité, la possibilité a été donnée aux unités territoriales de développer des actions personnalisées et adaptées aux problématiques de leurs territoires tenant compte de l'histoire, la géographie, l'économie et surtout le tissu social.

L'Unité Territoriale de la Plaine Orientale est le premier territoire à utiliser cette opportunité pour proposer le projet, objet de la présente convention, « goffi mà cusi boni » en partenariat avec l'association familiale du FIUM'ALTU.

En effet, la Plaine Orientale, le verger de la Corse, connaît d'importantes plantations fruitières (vignes, pommes, clémentines, oranges, pomelos, kiwis, abricots, pêches, prunes, melons...) et un maraîchage de qualité (courgettes, aubergines, blettes, oignons, tomates, carottes, salades...). Or, les publics de la région nécessitant un suivi social sont confrontés au quotidien à un problème d'accès à une nourriture saine et variée.

En parallèle, le respect de normes draconiennes de commercialisation impose que les fruits et légumes ne répondant pas à ces normes « esthétiques » ne soient pas mis à la vente. Ils sont le plus souvent jetés.

Par conséquent, et en accord avec les coopératives agricoles et les agriculteurs de la région, l'UT a conçu avec l'Association familiale du Fiumaltu le projet de récupérer ces productions afin d'en faire profiter gratuitement, sous forme de paniers, un public ciblé.

L'objectif est multiple :

- création d'un lien entre les agriculteurs et les personnes âgées avec de faibles revenus.
- récupération des légumes et fruits ne correspondant pas aux normes esthétiques de la commercialisation mis à disposition par les agriculteurs de la région.
- distribution régulière auprès d'un public ciblé et identifié (personnes âgées isolées et à faibles revenus).



C'est pour remplir cet objectif que la CdC et l'Association ont convenu d'un partenariat dans les termes qui suivent.

#### Article 1 : objet

Le projet dénommé « goffi mà cusi boni » doit permettre d'effectuer un rapprochement entre le monde agricole et les personnes âgées.

#### Article 2 : modalité de réalisation

Le public concerné est identifié, il s'agit des usagers âgés suivis par l'UT de MURIANI en situation d'isolement et à faibles revenus.

Les actions à mener sont de deux ordres :

##### 1) L'animation :

L'association organise des après-midi récréatifs, la découverte des exploitations au fil des saisons et la rencontre avec des professionnels du monde agricole.

##### 2) Le soutien économique, avec l'aide des personnels de l'UT, il s'agit :

- de récupérer les légumes et les fruits délaissés ne pouvant faire l'objet de commercialisation (« goffi ») et pourtant goûteux et consommables (« cusi boni »),
- d'en constituer des paniers qui peuvent être complétés, en tant que de besoin, pour être étoffés,
- d'en faire la distribution gratuitement en les portant au domicile des usagers concernés en alternant de façon hebdomadaire entre A GHISUNACCIA et MORIANI

#### Article 3 : obligation de l'association

L'association est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés par ou aux bénéficiaires dont elle a la charge.

#### Article 4 : suivi et évaluation l'action

Chaque opération fera l'objet d'un compte rendu particulier où devront être clairement identifiées le type d'action (sortie, rencontres, goûters, confection de paniers, etc), le nombre et les noms du public concerné ainsi que les réactions suscitées.

#### Article 5 : conditions financières

Il a été convenu de défrayer l'association à hauteur de 10 € par usager participant aux actions conduites par l'association, dans la limite de 6 000 €.

#### Article 6 : conditions de versement

A l'issue de l'expérimentation, l'association présentera :

- l'état des frais engagés,
- le calendrier des opérations conduites sous la forme précisée article 3,

- les rapports d'activité par action.

En appui, les responsables de l'UT établiront un rapport quantifiant les actions menées, le nombre d'utilisateurs bénéficiaires, ainsi que l'analyse de la valeur ajoutée de ce type d'opération pour le public suivi.

#### Article 7 : révision

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant soumis aux organes délibérants concernés. Il entrera en vigueur après signature par les deux parties et transmission au contrôle de légalité.

#### Article 8 : résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et valant mise en demeure.

#### Article 9 : recours

Les parties conviennent qu'en cas de litige, la juridiction compétente sera le Tribunal administratif de BASTIA.

Fait à BASTIA, le

Pour la Collectivité de Corse,  
Le Président du Conseil Exécutif  
de Corse

Pour l'association familiale du Fium'Altu,  
Le Directeur,

Gilles SIMEONI

David DHERMANT

## Marbré au chocolat (Pour 8 personnes)

### Ingrédients :

- 300 g de farine
- 150 ml de lait
- 150 ml d'huile de tournesol
- 200 g de sucre
- Extrait de vanille
- 4 œufs
- 1 c. à café de levure chimique
- 1 pincée de sel
- 2 c. à soupe de cacao non-sucré

### Étapes de la recette :

1. Fouettez le sucre, les œufs et la vanille dans un grand bol.
2. Ajoutez l'huile et le lait, continuez à mélanger.
3. Ajoutez la levure chimique, le sel et la farine. Mélangez jusqu'à l'obtention d'une belle pâte à gâteau lisse et brillante, que vous divisez en 2.
4. Dans l'une des moitiés, ajoutez le cacao en poudre avec 2 c. à soupe d'eau et mélangez bien.
5. Dans un moule à cake beurré, répartissez 3 c. à soupe de pâte cacotée au centre, la pâte va s'étaler en cercle.
6. Au milieu du 1er cercle, disposez une c. à soupe de pâte nature puis renouveler l'opération.
7. Cuire à 180° C pendant 35 min.



### UTIS DE LA PLAINE ORIENTALE

- **Site de Moriani**

MAISON DES SERVICES  
Route du Village  
20230 SAN NICOLA  
Téléphone : 04 95 58 40 50  
Fax : 04 95 58 41 95

- **Site de Ghisonaccia**

MAISON DES SERVICES  
Avenue du 9 septembre  
20240 GHISONACCIA  
Téléphone : 04 95 56 87 30  
Fax : 04 95 56 87 36

### Animatrices :

COSTANTINI Evelyne  
HANNESSCHLAGER Delphine  
PIERI Paule  
SIMONPAOLI Marie-Ange  
VILLOTTE Aurélie

## SAVEURS ET ECONOMIES



## ATELIER CUISINE

*Une action collective s'inscrivant dans  
une démarche d'accompagnement*





Les agents de l'UTIS de la plaine orientale sont attentifs à votre bien-être et à celui de votre famille. Ainsi ils vous proposent :

### **UN ATELIER CUISINE**

Que vous apportera cette action :

- ◆ Vous accorder du temps
- ◆ Partager et échanger votre savoir-faire
- ◆ Découvrir de nouvelles pratiques culinaires
- ◆ Modifier votre comportement alimentaire

### **SAVEURS ET ECONOMIES**

- ◆ S'alimenter à petit budget
- ◆ Acquérir des notions d'équilibre, d'hygiène et de sécurité alimentaires
- ◆ Eviter le gaspillage
- ◆ Savoir faire un panier économique
- ◆ Redonner du plaisir à la préparation et au partage d'un repas

**Autant de sujets  
qui font votre  
quotidien**

**Autant de bons  
Moments à vivre  
dans une ambiance  
conviviale**



*C'est une action :*

COLLECTIVE :

*Groupe de 5 personnes*

PARTICIPATIVE :

*Fondée sur les compétences  
de chacun*

*2 séances par mois  
sur 3 mois  
Durée d'environ 2 h 30*

*Animées par  
des agents des UTIS  
de Ghisonaccia  
et Moriani*



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	PROJETS INNOVANTS D'ACTION SOCIALE EN PLAINE ORIENTALE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20181129-025089-AU
<b>Identifiant interne</b>	025089
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 décembre 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	29 novembre 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	6
<b>Classification</b>	8.2

[Fermer](#)